

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3098

24 octobre 2014

SOMMAIRE

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	148663	Atelier Pia Mai GmbH	148664
Acacio S.A.	148662	Ateliers de Pétange	148661
Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.h. & Co K.G.	148659	Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l.	148659
Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H. ..	148660	Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l.	148661
Advanced Bioresearch and Technology S.A.	148663	Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l.	148661
Aerium Ubstadt S.à r.l.	148662	Axis Capital Pharma Investment Sàrl ...	148659
Air Bag One S.à r.l.	148658	Brady Finance Luxembourg	148700
Albert Streff S.à r.l. et Cie SECS	148700	Brasserie du Viaduc du Lorrain S.à r.l. ...	148704
Albert Streff - Transports Internationaux, Déménagements	148661	Calgis Invest S.A.	148704
Alces	148661	Central European Budapest Investment S.à r.l.	148689
Alonely S.A.	148662	Equifax Luxembourg S.à r.l.	148681
Alphatrade S.A.	148662	e-santé europe IP S.A.	148700
Alpha Universal S.A.	148664	Everest Financial Trust Clients Securitization Lux	148668
Altisource Consumer Analytics S.à r.l. ..	148660	FedEx Luxembourg S. à r.l.	148685
Altisource Mortgage Solutions S.à r.l. ...	148660	Gavalli Properties S.A.	148666
Altisource Real Estate Web Portal S.à r.l.	148664	Go Fast Sports IP Holding	148692
Altisource Spend Management S.à r.l. ..	148664	Grab Investment SCSp	148690
Alva & Partners S.A.	148663	Habigest S.à r.l.	148684
Anismorneftegaz Sàrl	148659	Immobilière Eric Corvina S.à r.l.	148703
Annegret S.à r.l.	148702	INOWA Invest S.à r.l.	148699
Antea	148663	International Mode Investment S.A.	148694
APS sarl	148702	Jarle Finance S.A.	148695
Arania Luxembourg S.A.	148702	Miura International S.à r.l.	148665
ArcelorMittal Holdings, Schifflange facilities S.à r.l.	148660	SRR Properties (Lux) 9 S. à r. l.	148658
Asia CCF Holding S.à r.l.	148658	Start People H.R Solutions S.A.	148658
Asia CCF Investment S.à r.l.	148663	Start People S.A.	148658

SRR Properties (Lux) 9 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145804/10.

(140165750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Start People H.R Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 79.817.

Les comptes annuels de la société Start People H.R Solutions S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145805/10.

(140165410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 27.901.

Les comptes annuels de la société Start People S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145806/10.

(140165409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Asia CCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145911/10.

(140166405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Air Bag One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.608.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son Associé, Operezmo Limited:
- L'adresse de Operezmo Limited est: Level 2 West, Mercury Tower, The Exchange Financial and Business Centre, Elia Zammit Street, STJ 3155 ST. JULIANS, MALTA;

Luxembourg, le 19 Septembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014145897/14.

(140166825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Axis Capital Pharma Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.357.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Axis Capital Pharma Investment S.à r.l. en date du 1^{er} Septembre 2014:

- Le changement d'adresse du siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- La nomination de Monsieur Julien Didierjean en tant que gérant avec prise d'effet immédiat pour une durée illimitée, ayant pour adresse professionnelle le 44 Boulevard Royal Grande Duchesse Charlotte L-1330, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145919/17.

(140166591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145918/10.

(140166263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Anismorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.534.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 15 août 2014 que:

- Monsieur Andrei Agarkov a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- Monsieur Sergey K. Nosov, né le 2 mai 1971 à Leningrad (Russie), demeurant professionnellement à 31 A Dubininskaya Street, 115054 Moscou (Russie), a été nommé avec effet au 15 août 2014 en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014145906/16.

(140166610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxemburg G.m.b.h. & Co K.G., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Bommel.
R.C.S. Luxembourg B 48.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD II – ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.h. & CO K.G.

Un mandataire

Référence de publication: 2014145923/11.

(140166765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

ArcelorMittal Holdings, Schiffange facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145910/9.

(140166408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Altisource Mortgage Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.492.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 21 février 2014 par le conseil de gérance de l'associé unique de la Société, Altisource Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.268 (l'"Associé Unique"), que le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 24 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014145902/17.

(140166107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Altisource Consumer Analytics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.493.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 21 février 2014 par le conseil de gérance de l'associé unique de la Société, Altisource Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.268 (l'"Associé Unique"), que le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 24 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014145901/17.

(140166106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 38.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H.

Un mandataire

Référence de publication: 2014145924/11.

(140166774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 120.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145917/10.

(140166222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145916/10.

(140166223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Ateliers de Pétange, Société Anonyme.

Siège social: L-4908 Pétange, 50, rue des Ateliers.
R.C.S. Luxembourg B 69.066.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145913/10.

(140166183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Alces, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 124.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014145931/10.

(140166088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Albert Streff - Transports Internationaux, Déménagements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 11.477.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014145930/14.

(140166724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 60.257.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014145935/14.

(140166723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Aerium Ubstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 113.359.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145928/9.

(140166748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Acacio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 149, route de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 62.751.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014145921/13.

(140166480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 juin 2014

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant arrivé à son terme, il est décidé de ne pas le renouveler et de nommer comme Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat et pour une durée expirant lors de l'assemblée générale statutaire de 2019:

Grant Thornton Weber & Bontemps, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 183.690, Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2014.

Pour ALONELY S.A.

Référence de publication: 2014145934/18.

(140166535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Advanced Bioresearch and Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.770.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145925/9.

(140166071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145920/9.

(140166664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Alva & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.199.

EXTRAIT

En date du 5 août 2014, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- La nomination de Léon Kirch, né le 16 décembre 1972 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 35a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145905/14.

(140166671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Antea, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 169.862.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 août 2014

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. Nicolas URBAIN de son poste d'Administrateur Délégué en date du 1^{er} juillet 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014145938/12.

(140166650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Asia CCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145912/10.

(140166404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Alpha Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 64, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 89.859.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145900/10.

(140166841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Atelier Pia Mai GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 139.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145950/10.

(140166669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Altisource Real Estate Web Portal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.489.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 21 février 2014 par le conseil de gérance de l'associé unique de la Société, Altisource Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.268 (l'"Associé Unique"), que le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 24 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014145903/17.

(140166109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Altisource Spend Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.495.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 21 février 2014 par le conseil de gérance de l'associé unique de la Société, Altisource Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.268 (l'"Associé Unique"), que le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 24 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014145904/17.

(140166108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Miura International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.091.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of September

before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Miura International SARL", "société à responsabilité limitée", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 127 091, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 17, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 29th, 2009, Nr 907.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoir, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Marília Azevedo, "employée privée", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office from Luxembourg to Leudelange with effective date as at 15th July 2014

2.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The shareholders decide to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, to L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie with effective date as at 15th July 2014.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5.** The registered office of the company is established in Leudelange.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company, have been estimated at about EUR500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Miura International S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 127 091, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 avril 2009, publié au Mémorial C N°907 du 29 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange avec effet au 15 juillet 2014

2.- Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II au L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, avec effet au 15 juillet 2014.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Leudelange »

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ EUR 500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.DESSOY, M. AZEVEDO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41599. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014141624/87.

(140160515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Gavalli Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.897.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the third of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The company Melrose Business Holdings Ltd, with registered office at 17 The Esplanade, St Helier, Jersey JE11WT, Channel Islands,

here represented by Mr Fons MANGEN, Expert-Comptable, residing in Ettelbrück, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it;

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I.- That the appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of the company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg "GAVALLI PROPERTIES S.A." established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 132.897 (The "Company"), incorporated pursuant a deed dated October 4th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2665 of November 21st, 2007.

II.- That the Company's capital is set at thirty-one thousand Euros (€ 31.000.-), divided into 3.100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each.

III.- That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party declares expressly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company and to appoint itself as liquidator of the Company.

V.- That the appearing party, as Shareholder of the Company, confirms the appointment of "RAMLUX S.A.", established and with registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri,, a liquidation auditor (commissaire à la liquidation) of the Company.

VI.- That the appearing party, as Shareholder of the Company, approves the audited liquidation accounts as at

VII.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without préjudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VIII.- That as consequence of such liquidation, full discharge is granted to the managers for the fulfilment of their mandates up to the date of this deed and the Company is dissolved.

IX.- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

X.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

XI.- That the appearing party commits itself to pay the cost of the present deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximatively

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille quatorze, le trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Melrose Business Holdings Ltd, with registered office at 17 The Esplanade, St Helier, Jersey JE11WT, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbrück, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le Notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le Notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la partie comparante est l'associée unique (l'"Associé") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "GAVALLI PROPERTIES S.A." établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.897 (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C no 2665 du 21 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la Société est fixé à 31.000.- Euros (EUR 31.000.-), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

III.- Que la comparante déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que la comparante déclare expressément procéder à la dissolution immédiate ainsi qu'à la liquidation de la Société et se nomme elle-même liquidateur de la Société.

V.- Que la comparante, en sa qualité d'associée de la Société, nomme la société "RAMLUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg au 9b, boulevard Prince Henri, en tant que commissaire à la liquidation.

VI.- Que la comparante, en sa qualité d'associée de la Société, approuve les comptes audités de liquidation au

VII.- Que la comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que la comparante répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VIII.- Que par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

IX.- Que le registre des actionnaires de la Société dissoute est annulé.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au dernier siège social de la Société.

XI.- Que la comparante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41368. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014142816/87.

(140161967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Everest Financial Trust Clients Securitization Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenaur.

R.C.S. Luxembourg B 190.131.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of August.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Stichting Everest Financial Trust Clients Securitization Lux, a Dutch foundation with its registered office in Amsterdam, The Netherlands (the Shareholder), duly represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name (*dénomination sociale*) of "Everest Financial Trust Clients Securitization Lux"

(the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The commercial name (*dénomination commerciale*) of the Company is "Everest Financial Trust".

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the articles of incorporation of the Company (the Articles), as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in accordance with the provisions of the relevant issue documentation of the securities, assign or arrange for the assignment of the underlying assets and risks which guarantee the rights of the relevant investors.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at EUR31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR100 (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Monday in March of each year at 4.00 p.m- If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing.

Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment

and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on a pro rata basis depending on the size of the relevant compartment and the complexity of the transactions carried under such compartment (such breakdown to be determined by the Company in its sole discretion) and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,500..

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:

Eric-Jan Van de Laar, born on 27 March 1969 in Utrecht (NL), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Nahima Bared, born on 29 December 1977 in Thionville (F), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

Graeme Jenkins, born on 13 October 1977 in Glasgow (UK), with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2020; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the City of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A COMPARU

Stichting Everest Financial Trust Clients Securitization Lux, une fondation (Stichting) constituée et existante selon le droit des Pays-Bas ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas (l'Actionnaire) et ici dûment représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination sociale de «Everest Financial Trust Clients Securitization Lux» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La dénomination commerciale de la Société est «Everest Financial Trust».

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci- après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des articles de constitution de la Société (les Statuts), tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des valeurs mobilières correspondantes, céder ou faire céder les actifs et risques titrisés garantissant les droits des investisseurs.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tel que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, quatrième lundi de mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique con-

forme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, proportionnellement par rapport au volume du compartiment et aux transactions qui s'y rapportent (telle allocation étant déterminée par la Société à son entière discrétion) et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante

ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.500.-.

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

Eric-Jan Van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht (NL), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Nahima Bared, née le 29 décembre 1977 à Thionville (F), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

Graeme Jenkins, né le 13 octobre 1977 à Glasgow (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2020; et

4. le siège social de la société est fixé au 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39771. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143371/707.

(140163095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Equifax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.385.400,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.062.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of August.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

“Equifax Inc.”, a corporation organized under the laws of the State of Georgia, United States of America, having its principal office address at 1550, Peachtree Street, N.W., Atlanta GA 30309, United States of America, quoted at the New York Stock Exchange (ticker symbol EFX) and registered with the Georgia Secretary of State, Corporations Division under control number J306699 (the “Sole Shareholder” or the “Contributor”).

Hereby represented by Ms. Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That “Equifax Inc.”, pre-named, is the current sole shareholder owning all the issued and outstanding shares of Equifax Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 51.062, incorporated by Maître Tom METZLER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed dated 25 April 1995, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 383 dated 11 August 1995, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Marc LÉCUIT, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 October 2013, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 3107 of 6 December 2013 (the “Company”).

(ii) That the Contributor is the sole legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable receivable of an amount of USD 319,164,251.41 (three hundred nineteen million one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-one United States dollars and forty-one cents) (the “Receivable”).

(iii) That the Contributor wishes to contribute the Receivable to the Company’s share capital subject to the payment of a share premium and the issuance of series C convertible preferred equity certificates and that the Company is willing to accept such contribution; and

(iv) That the Sole Shareholder has waived any convening notice right and has therefore adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of USD 223,800 (two hundred twenty-three thousand eight hundred United States dollars) so as to raise it from its current amount of USD 4,161,600 (four million one hundred sixty-one thousand six hundred United States dollars) to USD 4,385,400 (four million three hundred eighty-five thousand four hundred United States dollars) by the issue of 746 (seven hundred forty-six) new class C ordinary shares with a nominal value of USD 300 (three hundred United States dollars) each (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium in the amount of USD 10,190,451.41 (ten million one hundred ninety thousand four hundred fifty-one United States dollars and forty-one cents) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Receivable (the “Contribution in Kind”).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Receivable that also satisfies (i) the payment of a share premium in the amount of USD 10,190,451.41 (ten million one hundred ninety thousand four hundred fifty-one United States dollars and forty-one cents) and (ii) the payment for the issuance by the Company to the Contributor of 6,175 (six thousand one hundred seventy-five) Series C convertible preferred equity certificates having a nominal value of USD 50,000 (fifty thousand United States dollars) each in an aggregate value of USD 308,750,000 (three hundred eight million seven hundred fifty thousand United States dollars) (the “CPECs”).

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, duly represented as indicated above which declares to subscribe the New Shares as follows:

- The Contributor subscribes the New Shares in consideration for the Receivable that also satisfies the payment of the Share Premium and the CPECs.

Description of the contribution

The total value of the Contribution in Kind is USD 319,164,251.41 (three hundred nineteen million one hundred sixty-four thousand two hundred fifty-one United States dollars and forty-one cents).

The value of the Contribution in Kind as at the date hereof has been confirmed by (i) a certificate of contribution issued by the Contributor and dated 29 August 2014 (the "Certificate of Contribution") as well as by a statement on contribution value issued by the managers of the Company and dated 29 August 2014 (the "Statement on Contribution Value").

The Certificate of Contribution after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Contributor and the undersigned notary and the Statement on Contribution Value, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Managers and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration (Statement on Contribution Value, "Appendix 1" and Certificate of Contribution, "Appendix 2").

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, and the Contribution in Kind having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- Equifax Inc.:

- (i) 1,872 ordinary shares;
- (ii) 7,500 class A ordinary shares;
- (iii) 4,500 class B ordinary shares;
- (iv) 746 class C ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions and the Contribution in Kind having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company has a subscribed nominal share capital of four million three hundred eighty-five thousand four hundred United States Dollars (USD 4,385,400) represented by (i) one thousand eight hundred seventy-two (1,872) ordinary shares, (ii) seven thousand five hundred (7,500) Class A ordinary shares, (iii) four thousand five hundred (4,500) Class B ordinary shares and (iv) seven hundred forty-six (746) class C ordinary shares, all in registered form with a nominal value of three hundred United States Dollars (USD 300) each, all subscribed and fully paid-up. The Class A ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments. The Class B ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments. The Class C ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, are estimated at about EUR 7,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

«Equifax Inc.», une société régie par les lois de l'Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1550, Peachtree Street, GA 30309 Atlanta, Etats-Unis d'Amérique, cotée sur le New York Stock Exchange (symbole EFX) et immatriculée au Georgia Secretary of State, Corporations Division sous le numéro J306609 (l'«Apporteur» ou l'«Associée Unique»).

Ici représentée par Mme. Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que «Equifax Inc.», précitée, est l'associée actuel détenant l'ensemble des parts sociales de «Equifax Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.062, constituée par-devant Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant un acte notarié du 25 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 383 daté du 11 août 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3107 du 6 décembre 2013 (la «Société»);

(ii) Que l'Apporteur est le seul détenteur et bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de 319.164.251,41 USD (trois cent dix-neuf millions cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-et-un dollars américains et quarante-et-un centimes) (la «Créance»);

(iv) Que l'Apporteur souhaite apporter la Créance au capital social de la Société sujet au paiement d'une prime d'émission et l'émission de convertible preferred equity certificates de classe C et que la Société consent à accepter un tel apport; et

(v) Que l'Associée Unique a renoncé à son droit de convocation préalable et a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de 223.800 USD (deux cent vingt-trois mille huit cents dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 4.161.600 USD (quatre millions cent soixante-et-un mille six cents dollars américains) à 4.385.400 (quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents dollars américains) par l'émission de 746 (sept cent quarante-six) parts sociales ordinaires de classe C ayant une valeur nominale de 300 USD (trois cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), sujet au paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 10.190.451,41 (dix millions cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-et-un dollars américains et quarante-et-un centimes) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature de l'Apporteur à la Société de la Créance (l'«Apport en Nature»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature de la Créance qui satisfait dans le même temps (i) le paiement d'une prime d'émission d'un montant de USD 10.190.451,41 (dix millions cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-et-un dollars américains et quarante-et-un centimes) et (ii) le paiement pour l'émission par la Société à l'Apporteur de 6.175 (six mille cent soixante-quinze) convertible preferred equity certificates de classe C ayant une valeur nominale de 50.000 USD (cinquante mille dollars américains) chacune d'une valeur totale de USD 308.750.000 (trois cent huit millions sept cent cinquante mille dollars américains) (les «CPECs»).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté tel que décrit ci-dessus, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- L'Apporteur souscrit aux Nouvelles Parts Sociales en contrepartie de l'apport de la Créance qui satisfait dans le même temps le paiement de la Prime d'Emission et des CPECs.

Description de l'apport

La valeur d'ensemble totale de l'Apport en Nature s'élève à 319.164.251,41 USD (trois cent dix-neuf millions cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-et-un dollars américains et quarante-et-un centimes).

La valeur de l'Apport en Nature à la date qu'en tête a été confirmée au moyen (i) d'un certificat d'apport émis par l'Apporteur et daté du 29 août 2014 (le «Certificat d'Apport») et aussi au moyen (ii) d'une déclaration sur la valeur de l'apport émise par les gérants de la Société et datée du 29 août 2014 (la «Déclaration sur la Valeur de l'Apport»).

Le Certificat d'Apport, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de l'Apporteur et le notaire soussigné et la Déclaration sur la Valeur de l'Apport après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des Gérants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte notarié pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement (Déclaration sur la Valeur de l'Apport, «Annexe 1» et Certificat d'Apport, «Annexe 2»).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport en Nature ayant été pleinement accompli, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Equifax Inc.:

- (i) 1.872 parts sociales ordinaires;
- (ii) 7.500 parts sociales ordinaires de classe A;
- (iii) 4.500 parts sociales ordinaires de classe B;
- (iv) 746 parts sociales ordinaires de classe C.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport en Nature étant totalement accompli, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cents dollars américains (USD 4.385.400,-) représenté par (i) mille huit cent soixante-douze (1.872) parts sociales ordinaires, (ii) sept mille cinq cents (7.500) parts sociales ordinaires de classe A, (iii) quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales ordinaires de classe B et (iv) sept cent quarante-six (746) parts sociales ordinaires de classe C, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale de trois cents dollars américains (USD 300,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales ordinaires de classe A pourront être liées au (convertible) preferred equity certificate de classe A conformément aux Conditions générales relatives aux (convertible) preferred equity certificate. Les parts sociales ordinaires de classe B pourront être liées au (convertible) preferred equity certificate conformément aux Conditions générales relatives aux (convertible) preferred equity certificate. Les parts sociales ordinaires de classe C pourront être liées au (convertible) preferred equity certificate conformément aux Conditions générales relatives aux (convertible) preferred equity certificate."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 7.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 3 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143369/209.

(140163419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Habigest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.893.

L'an deux mille quatorze,

le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Jeannot COLBETT, gérant, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 3a, rue Beaumont.

2. - Monsieur Andy GOEDERT, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 33, avenue J.-F. Kennedy,

ici représenté par Monsieur Jeannot COLBETT, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HABIGEST S.à r.l., avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 33, avenue J.-F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.893 (NIN 2013 2423 483),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1765 du 23 juillet 2013.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} juillet 2014, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent (100) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1. - Monsieur Jeannot COLBETT, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 3a, rue Beaumont, cinquante parts sociales	50
2. - Monsieur Andy GOEDERT, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 33, avenue J.-F. Kennedy, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Ensuite les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. COLBETT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143454/48.

(140163197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.012,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Blanche Moutrier, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, who shall keep the original of this deed.

There appeared:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.851 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing person is the sole shareholder of “FedEx Luxembourg S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.468 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, public notary established in Luxembourg, on 7 April 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Mémorial”) number 1062 dated 20 May 2010.

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 16 May 2014, published in the Mémorial number 1950 dated 25 July 2014.

II.- That the 20,011 (twenty thousand and eleven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,011 (twenty thousand and eleven United States Dollars) to USD 20,012 (twenty thousand and twelve United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a share premium amounting to USD 36,299,999 (thirty-six million two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars);

3. Subscription and payment by FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. for the new share by way of a contribution in cash;

4. Amendment of the first paragraph of the article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,011 (twenty thousand and eleven United States Dollars) to USD 20,012 (twenty thousand and twelve United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the “New Share”), subject to the payment of a share premium amounting to USD 36,299,999 (thirty-six million two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up by a contribution in cash amounting to USD 36,300,000 (thirty-six million three hundred thousand United States Dollars) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of the article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,012 (twenty thousand and twelve United States Dollars) represented by 20,012 (twenty thousand and twelve) shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.851 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de «FedEx Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, le 7 avril 2010, publié au Mémorial numéro 1062 en date du 20 mai 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial numéro 1950.

II.- Que les 20.011 (vingt-mille onze) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.011 USD (vingt-mille onze Dollars Américains) à 20.012 USD (vingt-mille douze Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 36.299.999 USD (trente-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains);

3. Souscription et paiement par FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.011 USD (vingt-mille onze Dollars Américains) à 20.012 USD (vingt-mille douze Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 36.299.999 USD (trente-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 36.300.000 USD (trente-six millions trois cent mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sophie Henryon, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.012 USD (vingt-mille douze Dollars Américains), représenté par 20.012 (vingt-mille douze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 7.000,-EUR.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 1^{er} septembre 2014. Relation: EAC/2014/11656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143397/171.

(140163218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Central European Budapest Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.574.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, the twenty-sixth day of August.

Before us Maître Roger Arrensdorf, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Central European Prague Investment S.à r.l., (Société à responsabilité limitée) a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 104.953, with a share capital of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) duly represented by two members of the board of managers in accordance with article 10 of its articles of the incorporation:

- Christopher Collo, manager, residing professionally at the same address, and

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., with registered office at L-1528 Luxembourg, 2 boulevard de la Foire, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B103.370, itself represented by one of its managers, Natalie Naughton, manager, residing professionally in 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in accordance with article 10 of its articles of the incorporation.

Such appearer, duly represented and acting in its capacity as sole shareholder, has requested the undersigned notary to state:

- that Central European Budapest Investment S.à r.l., (Société à responsabilité limitée) a private limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 108.574 (the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 2nd of June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1074 of October 21, 2005;

- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share;

- that Central European Prague Investment S.à r.l. owns all the shares issued by the Company;

- that the anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced with immediate effect;

- that the accounts of the Company as of August 25, 2014 presented to this Meeting are hereby approved;

- that Central European Prague Investment S.à r.l. will act as liquidator with the broadest powers, as provided for by article 144 to article 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;

- that all the assets of the Company are transferred to the sole shareholder who declares that all liabilities of the Company have been paid, except those due to the sole shareholder and that it will personally bear all future liabilities of the Company, including those which are unknown today and which might occur after the date of dissolution.

- that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until this date of dissolution of the Company;

- that the account-books and the documents of the Company shall be lodged during a period of five years at the registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representant of the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorf, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Central European Prague Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B104.953, avec un capital social de cinq cent mille Euros (EUR 500,000.-), dûment représentée par deux membres du conseil de gérance, conformément à l'article 10 de ses statuts:

- Christopher Collo, gérant, demeurant professionnellement à la même adresse, et

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 2 boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B103.370, elle-même dûment représentée par un de ses gérants, Natalie Naughton, gérante, demeurant professionnellement à 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, conformément à l'article 10 de ses statuts.

Laquelle comparante, dûment représentée et agissant en qualité d'associée unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que Central European Budapest Investment S.à r.l. une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.574 (la «Société»), laquelle a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 2 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1074 du 21 octobre 2005;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales entièrement libérées et avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par parts;

- que Central European Prague Investment S.à r.l. est propriétaire de toutes les actions émises par la Société;

- que par la présente, la dissolution anticipée de la Société est prononcée avec effet immédiat;

- que les comptes de la Société au 25 août 2014 soumis à cette Assemblée sont approuvés par le présent acte;

- que Central European Prague Investment S.à r.l. agira en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus larges, tels que stipulés aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

- que tous les actifs de la Société sont transférés à l'associé unique qui déclare que toutes les dettes de la Société à l'exception de celles dues à l'associé unique ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements futurs de la Société, même ceux inconnus à l'heure actuelle et qui pourraient surgir après la dissolution.

- que décharge pleine et entière est accordée aux managers pour l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date de dissolution de la Société;

- que les livres comptables et les documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège sociale de la Société;

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: COLLO, NAUGHTON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 40364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143291/95.

(140162883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Grab Investment SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.111.

Extract of the special limited partnership agreement

1. Partners. GRAB S.à r.l. a private limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having a share capital of EUR 12,500 (the General Partner).

Trigon XV Fundusz Inwestycyjny Zamkniety, a non-public assets closed-end investment fund existing under the laws of Poland, having its registered office at 2/ Building B, Pulawska Street, 02-566 Warsaw, Republic of Poland registered in the register of investment funds maintained by the District Court of Warsaw, under number 915, its managing authority being Trigon Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych Spolka Akcyjna, an investment fund management company which is a joint -stock company existing under the laws of Poland, having its registered office at 2/ Building B, Pulawska Street, 02-566 Warsaw, registered in the Register of Entrepreneurs maintained by the District Court for capital city of Warsaw 13th Commercial Division of the National Court Register under number 0000290974 (the Limited Partner).

2. Name of the partnership. GRAB Investment SCSp (the Partnership).

3. Legal Form. Special limited partnership.

4. Purpose. The Partnership's object is the acquisition, in Luxembourg or abroad, of participations in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Partnership may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Partnership may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

5. Registered office. The Partnership has its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

6. Management. The Partnership shall be managed by the General Partner (the Manager).

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal of the Partnership which are not expressly reserved by the Law or by the Agreement to the Partners and has full powers to carry out and approve on behalf of the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's purpose.

The Manager will report on the results of its management and administration to the Partners.

The Manager may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The Manager will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner.

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner.

The General Partner may receive an annual remuneration for its duties in connection with the Partnership, such remuneration to be decided upon by the Partners, from time to time.

7. Date of Constitution. The Partnership was incorporated on 28 August 2014.

8. Duration. The Partnership is constituted for an unlimited period.

9. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 28 August 2014 and end on 31 December 2015.

The Partnership's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Extrait de la convention de société en commandite spéciale

1^{er}. Désignation des associés solidaires. GRAB S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existant en vertu des lois de Luxembourg, avec siège à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500 (l'Associé Commandité).

Trigon XV Fundusz Inwestycyjny Zamkniety, un fonds d'investissement privé à capital fixe existant sous les lois de Pologne, avec siège au 2/ bâtiment B, rue Pulawska, 02-566 Varsovie, République de Pologne, inscrite au registre des fonds d'investissement archivé par le Tribunal du District de Varsovie sous le numéro 915, avec comme autorité de gestion Trigon Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych Spolka Akcyjna, une société de gestion de fonds d'investissement, i.e. une société anonyme sous les lois de Pologne, avec siège au 2/ bâtiment B, rue Pulawska, 02-566 Varsovie, inscrite au Registre des Entrepreneurs du Tribunal du District de la capitale de Varsovie 13e Chambre Commerciale du Registre National des Tribunaux sous le numéro 0000290974 (le Commanditaire).

2. Dénomination sociale. GRAB Investment SCSp (la Société).

3. Forme juridique. Société en commandite spéciale

4. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition de participations au Luxembourg ou à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. En particulier, la Société peut acquérir par voie de souscription, achat et échange ou autrement toutes valeurs, actions, et autres participations, obli-

gations, débetures, certificats de dépôt, et autres titres de créance, and plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de toute nature et de toute origine.

La Société peut contracter des emprunts de toute forme. Elle peut émettre des billets, obligation, et toute sorte de titres de créance. Elle peut émettre toutes sortes de titres de participation, mais uniquement par placement privé. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans y être limité, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés apparentées, et toutes autres sociétés. De plus, elle pourra donner des garanties et nantir, céder, grever, ou autrement créer et accorder une garantie sur ses avoirs, partiellement ou entièrement, pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et en général pour son propre compte et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne pourra effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques, tous moyens légaux et instruments dans le but de gérer ses investissements de manière efficace et de se protéger contre des risques de crédit, l'exposition de risques liés aux cours de change, aux risques de taux d'intérêt et à d'autres risques.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

6. Gérants. La Société sera gérée par l'Associé Commandité (le Gérant).

Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition de l'Association, qui ne sont pas expressément réservés aux Associés par la loi ou par l'accord des Associés, et a les pleins pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et toutes les transactions en accord avec l'objet de la Société.

Le Gérant présentera aux Associés un rapport sur les résultats de sa gestion et son administration.

Le Gérant pourra à tout moment nommer un ou plusieurs représentants ad hoc pour faire des tâches spécifiques. Le Gérant déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de ce(s) représentant(s), la durée de représentation, et toute autre condition compatible avec l'organisme de la Société. Le(s) représentant(s) ainsi nommé(s) peut/peuvent dans tous les cas être révoqués ad nutum par une décision de l'Associé Commandité.

La Société sera liée par la signature unique de l'Associé Commandité, ou en cas de plusieurs Associés Commandités, par la signature unique d'un des Associés Commandités, ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature pour la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité pourra recevoir une rémunération annuelle pour ses devoirs en relation avec la Société en Commandite, cette rémunération devant être décidée par les Associés de temps à autre.

7. Date de constitution. La Société a été constituée le 28 août 2014.

8. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

9. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 28 août 2014 et finit le 31 décembre 2015.

L'exercice social normal commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRAB Investment SCSp

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014143444/111.

(140162750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Go Fast Sports IP Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.942.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the 22 day of August.

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pancho VANHEES, born on 22 July 1972 in Bree (Belgium), residing at Ganu Iela 4 / 38A LV-1010 Riga, Latvia,

hereby represented by Cathie Scalia, Lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 15 April 2014, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

GO FAST SPORTS IP HOLDING, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS Luxembourg B128.942, incorporated by a notarial deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, drawn up on 10 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 28 July 2007, number 1588 (the "Company"), and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, on 30 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 Septembre 2010, number 2043.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of the one hundred (100) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, he expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints himself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the manager of the Company for his mandate up to this date.

It was decided to cancel the shares of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A comparu:

Pancho VANHEES, né le 22 juillet 1972 à Brée (Belgique), résidant à Ganu Iela 4 / 38A LV-1010 Riga, Lettonie, représenté par Cathie Scalia, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 avril 2014, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Lequel comparant, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter la liquidation comme suit:

GO FAST SPORTS IP HOLDING, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.128.942, constituée suivant acte notarié de Maître Anja HOLTZ, notaire résidant à Wiltz, Grand Duché de Luxembourg, reçu le 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1588 du 28 juillet 2007 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-

les-Bains en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2043 du 30 septembre 2010.

Le capital de la Société s'élève à douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125 EUR) chacune, entièrement libéré.

Le comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, est l'unique propriétaire des cent (100) parts sociales de la Société.

Le comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare qu'il a pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, ainsi qu'à sa liquidation.

Le comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, se nomme liquidateur de la Société.

En tant qu'associé unique et liquidateur de la Société, le comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare que tous les actifs de la Société ont été réalisés et que tous droits sur les actifs ont été transférés à l'associé unique et que toutes les dettes envers les tiers connus de la Société ont été apurées ou dûment comptabilisées (incluant, mais sans y être limité, les éventuelles dettes fiscales). Concernant une quelconque dette actuellement inconnue de la Société et non réglée jusqu'à la date de la dissolution, l'associé unique assume irrévocablement l'obligation de garantir le paiement d'une telle dette, par conséquent la liquidation de la Société est considérée comme clôturée.

La comparant, représenté tel que mentionné ci-dessus, donne décharge au gérant de la Société pour son mandat à compter de cette date.

Il a été décidé d'annuler les parts sociales de la Société dissoute.

Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq années au siège social de la Société.

Afin d'accomplir les formalités relatives aux enregistrements, publications, annulations, dépôt et autres formalités devant être effectuées en vertu du présent acte, tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie authentique.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à huit cent euros (EUR 800.-).

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: SCALIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 40361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143441/110.

(140162885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

International Mode Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.129.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques RAWSON INT'L CORP., ayant son siège social à Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 340310

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 août 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.129 (NIN 1999 2234 647), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 4 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 9 février 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 du 19 février 2000;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1000 du 29 septembre 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève à trois cent cinquante mille Euros (€ 350.000.-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante déclare expressément que la société INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit des Iles Vierges Britanniques RAWSON INT'L CORP., préqualifiée, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante 50, rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143495/58.

(140162724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Jarle Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.620.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of Jarle Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.620, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter the

“Corporation”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 21st, 2011, published in the “Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 327, on February 7th, 2012, and amended for the last time pursuant to a deed of the notary Henri Beck dated December 30th, 2011, published in the “Memorial C - Recueil des Sociétés et Associations” under number 567, on March 3rd, 2012.

The meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr François-Xavier Goossens, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholder present or represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the one million (1,000,000) ordinary shares in circulation representing the entire voting share capital of the Corporation are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda, considering that the nine hundred thousand (900,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares are held by the Corporation and thus, have no voting right, the shares represented constitute one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Corporation.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of share capital of the Corporation by nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-) through the cancellation of nine hundred thousand (900,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares currently held by the Corporation;

2. Amendment of article 7 of the articles of association of the Corporation; and

3. Amend the share register of the Corporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to decrease the share capital of the Corporation by nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 900,000.-), in order to reduce it from its present amount of one million, nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,900,000.-) to one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-), through the cancellation of nine hundred thousand (900,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares currently held by the Corporation and by reimbursement to Riche Finance S.A., having its registered office at L 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the general meeting resolved to amend the article 7 of the articles of association of the Corporation, to give it henceforth the following wording:

“ Art. 7. Corporate Capital.

7.1. The corporate capital is set at one million Swedish Krona (SEK 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) ordinary shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the “Ordinary Shares”). Each holder of an Ordinary Share is herein after individually referred to as an “Ordinary Shareholder”;

In addition to the Ordinary Shares, the Corporation may issue nonvoting mandatory redeemable preferred shares in registered form, having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each (the “MRPS”). Each holder of a MRPS is hereinafter individually referred to as a “MRPS Holder”.

7.2. The Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as the “Shares”. The Ordinary Shareholders and the MRPS Holders are hereinafter collectively referred to as the “Shareholders”.

7.3. The Shares are in registered or bearer form at the option of the Shareholders.

7.4. The aggregate amount of MRPS shall at all times represent less than (and at most) half of the Corporation’s share capital, in compliance with Article 44 of the Law.

7.5. Any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares premium account, and the Corporation shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the Ordinary Shares, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Corporation, and of any amount allocated to such Ordinary Shares premium account in accordance with the Articles.

7.6. Any share premium paid on the MRPS shall be booked in a MRPS share premium account, and the Corporation shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any premium paid on the MRPS, any additional capital surplus contributed by the MRPS Holders to the Corporation, and of any amount allocated to such MRPS premium account in accordance with the Articles.”.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above change and hereby empower and authorize any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation with this amendment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English and followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board and the proxyholders of the shareholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Par devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de Jarle Finance S.A., une société anonyme établie à Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.620, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 327, le 7 février 2012, et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire Henri Beck en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 567, le 3 mars 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée, privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François-Xavier Goossens, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les un million (1.000.000) d'actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour, considérant que les neuf cent mille (900.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote sont détenues par la Société et, par conséquent, que leur droit de vote est suspendu, l'ensemble des actions représentées constituent ensemble cent pourcent (100%) du capital social avec droit de vote de la Société.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 900.000,-) par l'annulation de neuf cent mille (900.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote actuellement détenues par la Société;

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre des actions de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de diminuer le capital social de la Société à concurrence de neuf cent mille Couronnes suédoises (SEK 900.000,-), afin de le réduire de son montant actuel d'un million neuf cent mille Couronnes suédoises

(SEK 1.900.000,-) à un million de Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-), par l'annulation de neuf cent mille (900.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote actuellement détenues par la Société et par remboursement à la société Riche Finance S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« Art. 7. Capital social.

7.1. Le capital social est fixé à un million de Couronnes suédoises (SEK 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Actions Ordinaires»). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme étant un «Actionnaire Ordinaire»;

En plus des Actions Ordinaires, la Société peut émettre des actions préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune (les «APOR»). Chaque détenteur d'APOR est ci-après individuellement désigné comme étant un «Détenteur d'APOR».

7.2. Les Actions Ordinaires et les APOR sont ci-après collectivement désignées comme les «Actions». Les Actionnaires Ordinaires et les Détenteurs d'APOR sont ci-après collectivement désignés comme les «Actionnaires».

7.3. Les Actionnaires ont le choix de souscrire à des Actions nominatives ou au porteur.

7.4. Le montant cumulé des APOR doit représenter à tout moment moins de (et au maximum) la moitié du capital social de la Société, conformément aux dispositions de l'article 44 de la Loi.

7.5. Toute prime d'émission payée sur les Actions Ordinaires doit être versée sur un compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires, et la Société s'engage à verser sur ce compte, dans la monnaie dans laquelle il est effectivement versé, le montant ou la valeur de toute prime versée sur les Actions Ordinaires, de tout excédent de capital supplémentaire apporté par les Actionnaires Ordinaires de la Société, et de tout montant alloué à ce compte de prime d'émission d'Actions Ordinaires en conformité avec les présents Statuts.

7.6. Toute prime d'émission payée sur les APOR doit être versée sur un compte de prime d'émission d'APOR, et la Société s'engage à verser sur ce compte, dans la monnaie dans laquelle il est effectivement versé, le montant ou la valeur de toute prime versée sur les APOR, de tout excédent de capital supplémentaire apporté par les Détenteurs d'APOR à la Société, et de tout montant alloué au compte de prime d'émission d'APOR en conformité avec les présents Statuts.».

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter la modification qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout Administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à cette modification.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau et les représentants d'actionnaires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, F.-X. GOOSSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41234. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143510/169.

(140163231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

INOWA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.434.

Im Jahr zweitausendvierzehn, den dritten Tag im Monat September.

Vor dem Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Norbert SCHERF, Immobilienmakler, geboren am 9. Juni 1962 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54320 Waldrach, Obere Kirchstrasse 28 (Deutschland), und

2° Frau Iris SCHERF, Kauffrau, geboren am 14. April 1964 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54320 Waldrach, Obere Kirchstrasse 28 (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Norbert SCHERF, vorerwähnt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd und vertreten wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten erklären, in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INOWA Invest S.à r.l., mit Sitz in L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.434, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2678 vom 3. November 2008, zu handeln.

Die Satzung wurde abgeändert durch Urkunde des amtierenden Notars am 4. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2476 vom 5. September 2011.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter, handelnd und vertreten wie erwähnt, erklären die Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch, nach L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg.
- 2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.
- 3.- Abberufung von Herrn Jean-Marie Breser als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft.
- 4.- Ernennung des Herrn Norbert SCHERF als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft.
- 5.- Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung haben die Erschienenen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch, nach L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung, Artikel zwei (Absatz eins) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert-Wasserbillig.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herrn Jean-Marie Breser als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft abzuberufen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Herrn Norbert SCHERF, vorbenannt, als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet. Er kann Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

148700

Kosten

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft. Die Kosten werden auf tausend einhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an alle Erschienenen, welche alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle die gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Norbert Scherf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 septembre 2014. LAC / 2014 / 41479. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. September 2014.

Référence de publication: 2014143489/67.

(140163163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

e-santé europe IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 173.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145893/9.

(140166695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Albert Streff S.à r.l. et Cie SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.766.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014145898/14.

(140166544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Brady Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 153.389.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Brady S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.140,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 22nd, 2014.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

1. The appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Brady Finance Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.389 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 May 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 25 June 2010 under number 1317. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 30 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C of 13 December 2013.

2. The share capital of the Company is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3. After this has been set forth, the above named sole shareholder, representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decided to amend the second paragraph of article 12 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 12. Powers of Managers. The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers, including the signature of a manager residing professionally in Luxembourg."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Brady S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.140,

représenté par Frédéric LEMOINE, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La partie comparante prénommée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de Brady Finance Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.389 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mai 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 25 juin 2010 sous le numéro 1317. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 septembre 2013 suivant acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C du 13 décembre 2013.

2. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000 EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

3. Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 12. Pouvoir des gérants.** La Société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, incluant la signature d'un gérant résidant professionnellement au Luxembourg.”

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et adresse, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143253/85.

(140163212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Annegret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.356.

Les comptes annuels pour la période du 13 juillet 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145907/11.

(140166091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

APS sarl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4633 Differdange, 17, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 148.423.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Mondercange le 05 septembre 2014 à 11 heures

L'associé, a pris, sur ordre du jour, la résolution suivante:

L'adresse de la société est transférée à 4633 DIFFERDANGE, 17, rue de la Grève Nationale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.15 heures.

SALINX Lionel Max Michel.

Référence de publication: 2014145941/12.

(140166123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Arania Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014145942/13.

(140166720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

I.E.S. S.à r.l., Immobilière Eric Corvina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 190.112.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Eric CORVINA, maître-couvreur, né à Mont-Saint-Martin / Meurthe-et-Moselle (France), le 9 janvier 1964 (Matricule 1964 0109 25784), demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein,

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IMMOBILIERE ERIC CORVINA S.à r.l. (en abrégé I.E.C. S.à r.l.), société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'une agence immobilière, d'une entreprise de toiture, la promotion immobilière, l'achat et la vente, l'aménagement de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, ainsi que la prise de participation dans toutes autres sociétés ayant le même objet ou un objet similaire.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quatorze.

148704

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme par Monsieur Eric CORVINA, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Assemblée Générale Extraordinaire.

Réuni en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à UN (1)
2. - Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Eric CORVINA, maître-couvreur, né à Mont-Saint-Martin / Meurthe-et-Moselle (France), le 9 janvier 1964 (Matricule 1964 0109 25784), demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein.
3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
4. - L'adresse du siège social est fixée à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Corvina, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 septembre 2014. Relation: EAC / 2014 / 12076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143485/73.

(140162772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Brasserie du Viaduc du Lorrain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.847.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145993/9.

(140166262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 septembre 2014

- Transfert du siège social du 412F, route d'Esch, 1471 Luxembourg au 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg.
- Nomination de Monsieur Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower, en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'échéance de son mandat, soit 2018.

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

CALGIS INVEST S.A.

Référence de publication: 2014146011/14.

(140166483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.
